

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-005

### Séance du 26 JANVIER 2026

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 18
Date de la Convocation	: 19/01/2026
Convocation affichée et diffusée le	: 19/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE:

M. JACQUET Alain,

#### POUVOIR :

Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Mme Marie-Claude HENRY  
M. DA COSTA Jean a donné pouvoir à Christophe HENRY

Mme MARTIN GAJAC Corinne a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Ain Calin de Guess

Jusque récemment l'association fonctionnait grâce à des subventions de la commune (habituellement 500 €). Fin décembre la commune a reçu une facture de 658,64 € pour la campagne de stérilisation féline de 2024 de 953,39 € pour l'année 2025 soit une facture de 1 112,03 €.  
A ce jour, après le paiement de la subvention accordée, la commune doit encore 612,03 €.

#### Le conseil municipal après discussion à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de la facture présentée
- Demande que la commune se rapproche de la nouvelle association créée sur la commune pour voir avec elle quelle collaboration envisagée.
- Pour Ain Calin de Guess, un montant plafond sera défini ultérieurement au titre de la stérilisation féline et chaque intervention devra avoir fait l'objet d'un accord préalable de la commune
- Charge Monsieur le Maire d'accomplir tous actes à venir

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Corinne MARTIN GAJAC

